

19/12/17

Un « Dubliné » demande à rester en France

PAU Un jeune migrant est sous le coup d'une expulsion. 21 autres sont promis au même sort. Les soutiens s'organisent

Hier, ils étaient nombreux à s'être déplacés devant le tribunal administratif de Pau pour soutenir Baba Zanna, 19 ans, Nigérian. Les membres du collectif basque Etorkinekin et ceux Des Hommes avant tout de Pau, ont été accueillis par une escorte de police. Interdiction pour eux d'entrer dans la salle d'audience où Baba Zanna jouait son avenir.

Même son avocate, M^e Selvinah Pather, a gardé le silence, la grève illimitée des avocats du barreau de Pau ayant été reconduite hier à midi (lire ci-dessous). C'est donc seul que Baba Zanna a défendu son dossier. Arrivé en France en mai 2016, il est hébergé à Saubrigues, dans les Landes, depuis sept mois. Peut-être plus pour longtemps.

Son cas est semblable à celui de 21 autres migrants de Bayonne, soumis à la procédure européenne Du-

blin III. On les surnomme les « Dublinés ». Ce texte limite les demandes d'asile aux pays d'entrée sur le continent. Pour Baba Zanna, il s'agit de l'Italie. « J'ai votre demande d'asile en Italie sous les yeux, que vous avez signée en date du 23 septembre 2014, lui a indiqué le président du tribunal administratif. C'est écrit en anglais, vous ne pouvez pas dire que vous n'aviez pas compris. » Pour sa défense, Baba Zanna a raconté être victime des « islamistes de la secte Boko Haram. Ne me renvoyez pas en Italie, je ne connais personne. »

Manifestation à Bayonne

Le délibéré est rendu ce matin à 9 heures. À 15 heures, 21 migrants « Dublinés » du Centre d'accueil et d'orientation de Bayonne arriveront en gare de Pau puis seront transférés à Gelos, avant leur renvoi vers l'Italie.

À Bayonne, les soutiens des migrants donnent rendez-vous « à tous les citoyens », aujourd'hui à midi, devant la gare. Ils y témoigneront leur solidarité avec les migrants sur le départ et manifesteront jusqu'à la sous-préfecture.

S. C et P. P.



Les membres des collectifs ont été sommés de rester en dehors du tribunal administratif pour la tranquillité des débats. PHOTO Q. TOP